

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 2 DECEMBRE 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTRCOMMUNALKE DU BAS-RHIN 2015
3. PROJETS ET TRAVAUX
4. ACCESSIBILITE (Ad'AP)
5. URBANISME
6. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016
7. PERSONNEL COMMUNAL
8. AFFAIRES FINANCIERES
9. BAUX RURAUX
10. MANIFESTATIONS AUTOUR DE NOEL
11. DIVERS.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2015

Deux rectifications sont à apporter au compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2015 :

- POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX – 2. Synagogue ... Christian KLIPFEL demande si le chantier de la synagogue était bientôt terminé. Le Maire répond que la réception des travaux est prévue pour le 12/11/2015
- POINT 5 : URBANISME – 3. Propriété rue de Lobsann ... Dominique STOHR fait part de sa crainte quant à l'écoulement des eaux de pluie suite à l'urbanisation des terrains à l'arrière de cette propriété. Le Maire répond qu'il faudra prendre des précautions concernant l'imperméabilisation des terrains.

Suite à ces rectifications, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 novembre 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

5.11.2015

- Rencontre avec les architectes BERGEOLLE/VIEILLARD, maître d'œuvre des travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle : présentation de l'APS le 1/12/2015

- Réunion organisée par la communauté de communes de Wissembourg pour un premier bilan de la campagne de puçage avec l'entreprise RF Conception
- Conseil d'école de l'école élémentaire

6.11.2015

- Réception des travaux de la synagogue pour les lots 02 – Charpente et 03 – Couverture/zinguerie
- Réunion décentralisée d'information des Maires sur les dispositions de la loi NOTRe concernant les communes et intercommunalités à l'IUT de Haguenau

10.11.2015

- Défilé de la Saint Martin organisé par l'école maternelle

11.11.2015

- Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918

12.11.2015

- Réception des travaux de la synagogue : lot 04 – Menuiserie extérieure/Vitraux
- Réunion du comité directeur du SICTEU concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale – point à l'ordre du jour

13.11.2015

- Attentats meurtriers de Paris

16.11.2015

- Hommage national aux victimes des attentats de Paris : la Ville de Soultz-sous-Forêts s'est joint à cet hommage avec rassemblement à 12h devant la mairie

18.11.2015

- Assemblée générale du Tennis club de Soultz-sous-Forêts

19.11.2015

- Les écoliers de deux sections de l'école élémentaire ont planté une haie de 56 jeunes arbres, encadrés par les animateurs nature du Parc Naturel des Vosges du Nord

20.11.2015

- Réunion du comité directeur du Syndicat Mixte

21.11.2015

- Réunion d'information sur la mise en place de l'état d'urgence organisée par le Préfet
- Après-midi festive et culturelle célébrant les « 20 ANS DU RELAIS BDBR DE BETSCHDORF » à La Saline
- Téléthon organisé par l'association « Ligne de Vie » avec départ devant l'établissement Dietrich Bonhoeffer du Sonnenhof et arrivée à la salle polyvalente de Kutzenhausen

23.11.2015

- Réception des travaux du lot 01 – Echafaudage à la synagogue et levée des réserves – point à l'ordre du jour

24.11.2015

- Réunion publique de concertation sur la mise en place de la redevance incitative à La Saline, organisée par la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Trois autres réunions publiques suivront : le 1^{er} décembre à Betschdorf, le 3 décembre à Surbourg et le 7 décembre à Hatten

25.11.2015

- Réunion du comité directeur du Syndicat des eaux : approbation du rapport annuel de l'eau, adhésion à l'ATIP, entretien professionnel, consommation d'eau pour l'arrosage des fleurs dans les

différentes communes, rencontre entre les présidents de différents syndicats pour un éventuel regroupement

26.11.2015

- Réunion de la sous-commission départementale pour la sécurité au SDIS à Haguenau
- Réunion de la commission « Projets et travaux » : présentation par la maîtrise d'œuvre de l'avant-projet du programme des divers travaux de voirie – point à l'ordre du jour
- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt

27.11.2015

- Démarrage de la campagne de Noël avec allumage des illuminations et de la première bougie de l'Avent
- Remise des médailles du travail et des trophées pour honorer le personnel de l'entreprise GUNTHER Tools
- Concert de l'ensemble vocal à l'église catholique de Soultz-sous-Forêts

28+29.11.2015

- Chanter Noël à La Saline

30.11.2015

- Réunion du comité syndical de l'ATIP (Agence territoriale d'ingénierie publique) à Bischwiller
- Réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt
- Réunion du conseil d'administration de l'Association des Maires du Bas-Rhin

1.12.2015

- Réunion du comité de pilotage de l'école maternelle : présentation de l'APS par l'équipe d'architectes – point à l'ordre du jour

2.12.2015

- Marché trimestriel
- Visite de la propriété 37, rue de Lobsann pour l'évaluation par Aysel IVEDI, évaluatrice Division France Domaine
- Visite de réception de la commission de sécurité chez Leclerc espace culturel multimédia et électroménager

POINT 2 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU BAS-RHIN 2015

Le Maire rappelle au conseil municipal que le dernier projet concernant le département du Bas-Rhin date de 2011. La commune était alors concernée par quatre restructurations et seule la fusion des communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau avait abouti, les autres propositions de regroupement avaient été rejetées.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, après la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et après la loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral du 16 janvier 2015.

La loi NOTRe se propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et vise à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

- Couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (le département du Bas-Rhin est intégralement couvert et ne possède pas de commune dite isolée)
- Rationalisation des structures intercommunales et syndicales

- Seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre fixé à 15 000 habitants avec des aménagements possibles en fonction de critères géographiques (zone de montagne) et démographiques (densité de population)
- Renforcement de l'intégration communautaire avec de nouvelles compétences (obligatoires et optionnelles) pour les EPCI à fiscalité propre.

La commune est concernée par deux restructurations dans le cadre des syndicats :

- Les propositions dans le domaine de l'eau et/ou assainissement (SICTEU)
- Dans le domaine de l'exploitation forestière (SYCOFOSE)

1. SYCOFOSE

Le Maire rappelle que le projet préconise la fusion du SYCOFOSE et du Syndicat des communes forestières de Wissembourg et environs.

Cette même proposition avait déjà été faite dans le précédent projet de Schéma départemental de coopération intercommunale et le conseil municipal avait suivi l'avis du SYCOFOSE et demandé un regroupement avec le syndicat des communes forestières de l'Aschbruch.

Le Maire laisse la parole à Dominique STOHR, vice-Président du SYCOFOSE. Le syndicat comprend 13 communes avec 1600 hectares de forêt. Quatre bûcherons y sont employés et la contribution des communes membres est calculée par rapport à la quantité de bois façonnés et à la surface de la forêt. Le syndicat fait partie de l'Unité territoriale de Hatten, ce qui est une organisation propre à l'ONF et qui pourra également évoluer.

Le syndicat de Wissembourg comprend le double de superficie et emploie sept bûcherons.

Les élus du SYCOFOSE ont voté contre la fusion.

Céline GEFFROY demande les motivations quant au non à cette fusion. Le Maire répond que le refus a été motivé par le manque de cohérence territoriale de cette proposition, étant donné que le syndicat fait partie de l'unité territoriale de Hatten. Les délégués proposent toutefois d'étudier par la suite le mode de fonctionnement le mieux approprié à l'exploitation des ressources forestières.

Christian KLIPFEL informe l'assemblée que le Syndicat de Wissembourg fonctionne très mal et que la commune de Cleebourg est en désaccord avec les autres communes membres. Le Syndicat de Wissembourg a voté contre la fusion.

A la question d'Alfred RINCKEL quant aux modalités de calcul de la contribution des communes des deux syndicats, aucune réponse n'a pu être donnée.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette fusion.

Le conseil municipal, par 15 voix contre la fusion et 8 abstentions, décide d'émettre un avis négatif au regroupement proposé.

Le Maire constate toutefois que cet avis n'est pas unanime, loin s'en faut. Il est donc impératif que le SYCOFOSE engage cette fois-ci, comme promis, l'évolution de son mode de fonctionnement et des rapprochements nécessaires à court ou moyen terme.

2. SICTEU

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de schéma départemental propose que les huit syndicats qui ont déjà fait un transfert partiel de leurs compétences en eau et/ou assainissement, dont le SICTEU (qui possèdent des compétences en eau et/ou assainissement mais aussi d'autres compétences), opèrent un transfert de l'ensemble de leurs compétences en eau et/ou assainissement au SDEA.

Leur dissolution ne peut, néanmoins, pas être envisagée s'ils détiennent encore une autre compétence que l'eau et/ou l'assainissement. A cet égard, une réflexion sur le transfert des autres compétences de ces structures vers leurs communautés de communes par exemple pourrait être engagée.

Le Maire laisse la parole à Fabrice FISCHER, Président du SICTEU. Le SICTEU comprend 7 communes (Soultz-sous-Forêts, Schoenenbourg, Hunspach, Hoffen, Keffenach, Memmelshoffen et Retschwiller) et s'occupe de l'assainissement de ces 7 communes et de la station d'épuration. Il a donné une délégation partielle au SDEA pour l'entretien des réseaux et l'exploitation de la station d'épuration. Il ne conteste en aucun cas la grande technicité du SDEA.

Il explique les raisons de l'avis défavorable émis par le comité-directeur du SICTEU : plus de maîtrise du coût et une perte de proximité. Il fait part d'une proposition de regroupement en discussion avec le Syndicat de Riedseltz et la commune de Surbourg.

Le Maire rappelle que le SICTEU a une deuxième compétence « cours d'eau » qui doit revenir à la communauté de communes dans le cadre de la compétence GEMAPI.

A la question de Céline GEFFROY souhaitant connaître le cadre juridique du SDEA, le Maire répond qu'il s'agit d'un syndicat mixte. Quant à la représentativité de la commune si le SICTEU est transféré, aucune réponse n'est donnée.

Fabrice FISCHER insiste également sur le fait que pour les communes dont la compétence a été transférée au SDEA, le prix au mètre cube est nettement supérieur surtout par rapport à la Lyonnaise des Eaux. Eric HUBERT demande une explication quant à cette différence de coût.

Pour Christian KLIPFEL, s'il devait y avoir transfert du SICTEU il faudrait également transférer le Syndicat des Eaux.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Fabrice FISCHER) décide d'émettre un avis négatif à ce transfert avec recommandation d'engager des discussions pour atteindre la taille critique nécessaire.

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Synagogue

• Avenant au lot 01 – ECHAFAUDAGE

Le Maire informe le conseil municipal que, dans le marché initial signé avec FREGONESE, la mise en place de l'échafaudage était prévue pour 10 semaines. Or cette durée a été largement dépassée avec 13 semaines supplémentaires. Le coût de la semaine supplémentaire était fixé à 120 € HT dans le marché initial. Ce dépassement s'explique par la complexité du chantier et notamment le problème de la toiture en zinc et des abat-sons.

Le maître d'œuvre a donc fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 01 - ECHAFAUDAGE d'un montant de 1 560 € HT. Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 8 980 € HT à 10 540 € HT, soit une augmentation de 17,37% par rapport au marché initial.

Michèle CECCHINI souhaite savoir pourquoi ce ne sont pas les retardataires qui payent ? Pour Christian KLIPFEL ce serait plutôt le bénéficiaire de l'avenant suivant qui est concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 01 – Echafaudage et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 3, d'un montant de 775,60 € HT. Cet avenant inclut l'avenant n° 1 au lot 01 – ECHAFAUDAGE (1560 € HT), une partie de l'avenant n° 2 au lot 03 – COUVERTURE/ZINGUERIE (9 220 € HT) et l'avenant n° 1 au lot 04 – MENUISERIE/VITRAUX (300 € HT).

Le Maire fait part du montant définitif de l'opération :

TRAVAUX	MONTANT DES MARCHES HT	AVENANTS HT	MONTANT TOTAL HT
Lot 01 - ECHAFAUDAGE	8 980,00 €	1 560,00 €	10 540,00 €
Lot 02 – CHARPENTE	56 100,52 €	--	56 100,52 €
Lot 03 – COUVERTURE/ZINGUERIE	23 895,36 €	Avenant 1 : 15 610,00 € Avenant 2 : 9 626,00 €	49 131,36 €
Lot 04 - MENUISERIE /VITRAUX	41 802,00 €	Avenant 1 : 300,00 €	42 102,00 €
TOTAL	130 777,88 €	27 096,00 €	157 873,88 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 420,00 € (7 % sur 106 000 €)	Avenant 1 : 1 762,84 € Avenant 2 : 1 092,73 € Avenant 3 : 775,60 €	11 051,17 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	138 197,88 €	30 727,17 €	168 925,05 €

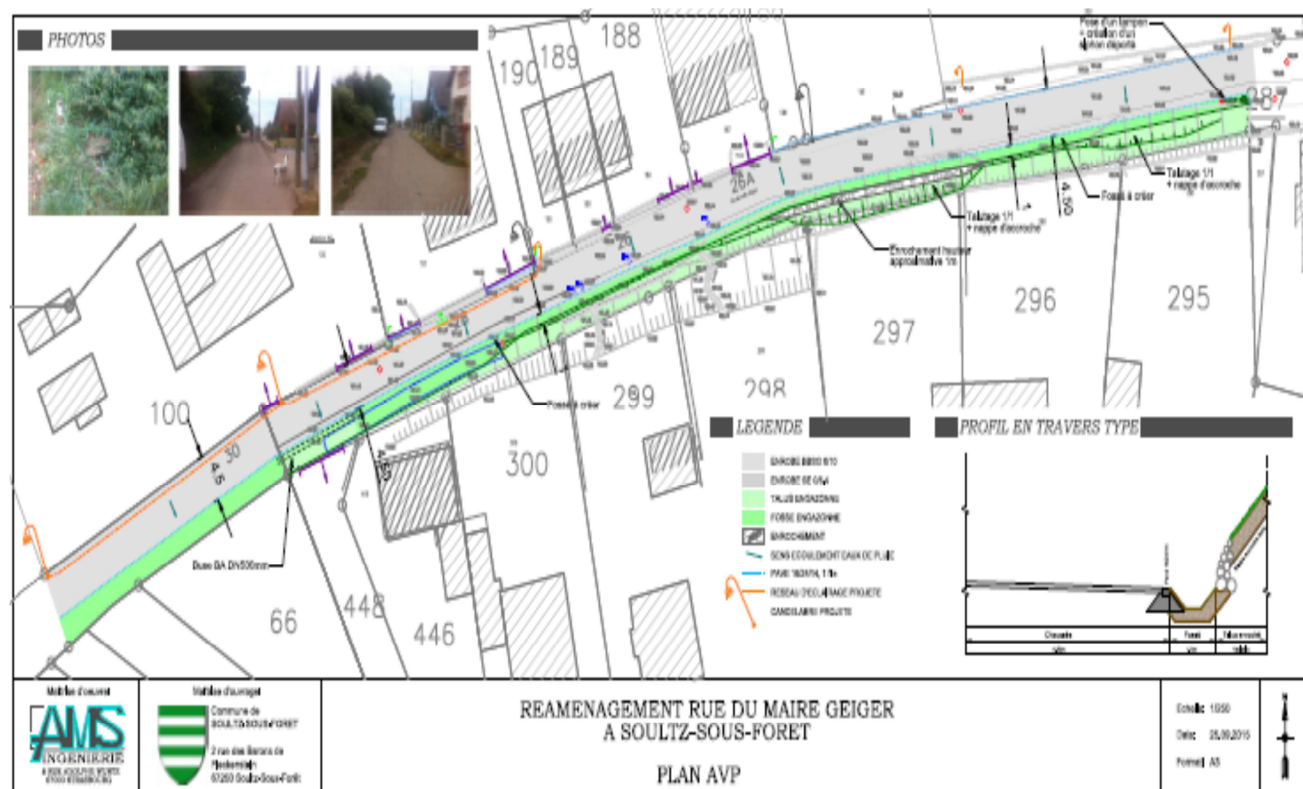
Le conseil municipal ne prend pas de décision quant à l'avenant n° 3 du contrat de maîtrise d'œuvre. Le Maire apportera la justification des dépassements lors de la prochaine réunion.

2. Divers travaux de voirie

Le Maire rappelle au conseil municipal les différents travaux prévus dans ce programme et présente l'AVP élaboré par le maître d'œuvre et présenté en réunion de la commission Projets et travaux.

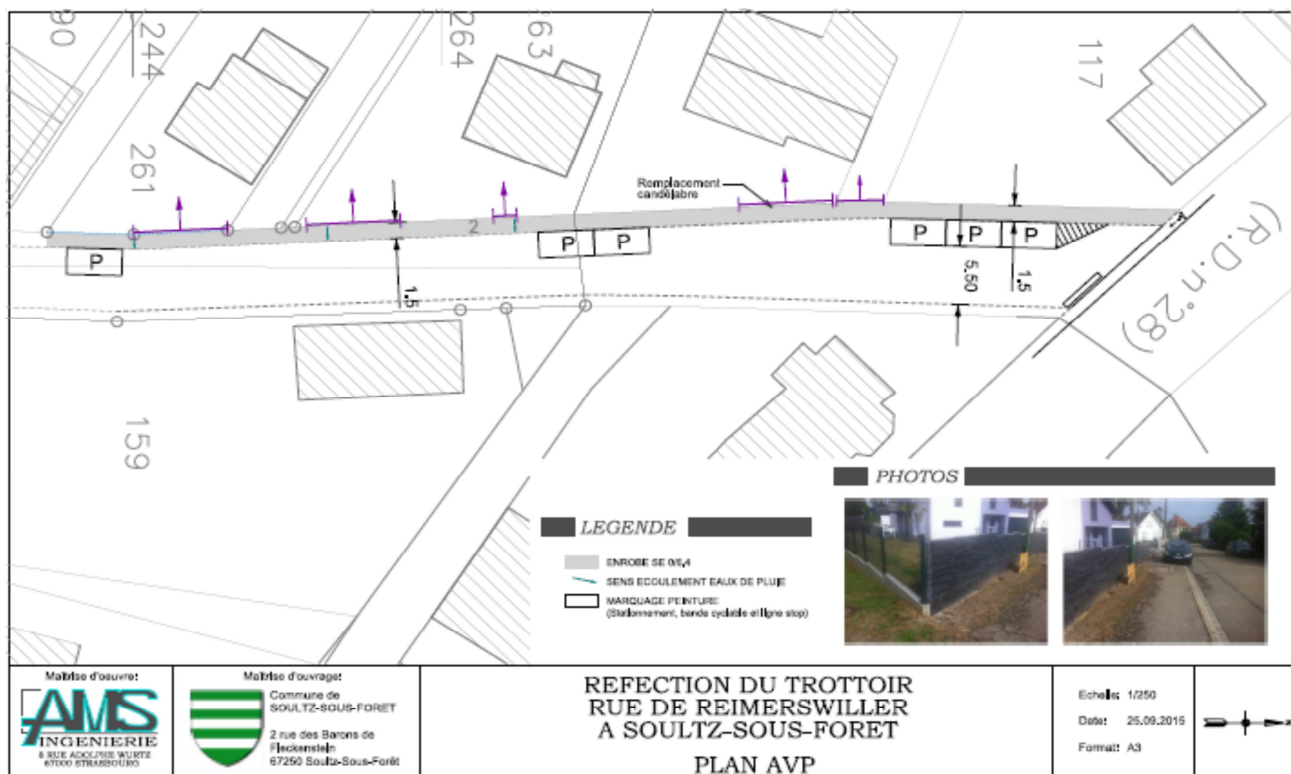
Propositions d'aménagement

- **Rue du Maire Geiger**



Il est prévu un enrochement du talus, mais il reste la problématique de l'eau en amont à régler. Les membres de la commission Projets et Travaux sont favorables à la configuration. Pour Fabien ACKER, il faut trouver un compromis avec l'agriculteur, Monsieur CLAUSS.

- **Réfection du trottoir rue de Reimerswiller et aménagement de parkings**



Proposition de rajouter un emplacement de stationnement supplémentaire.

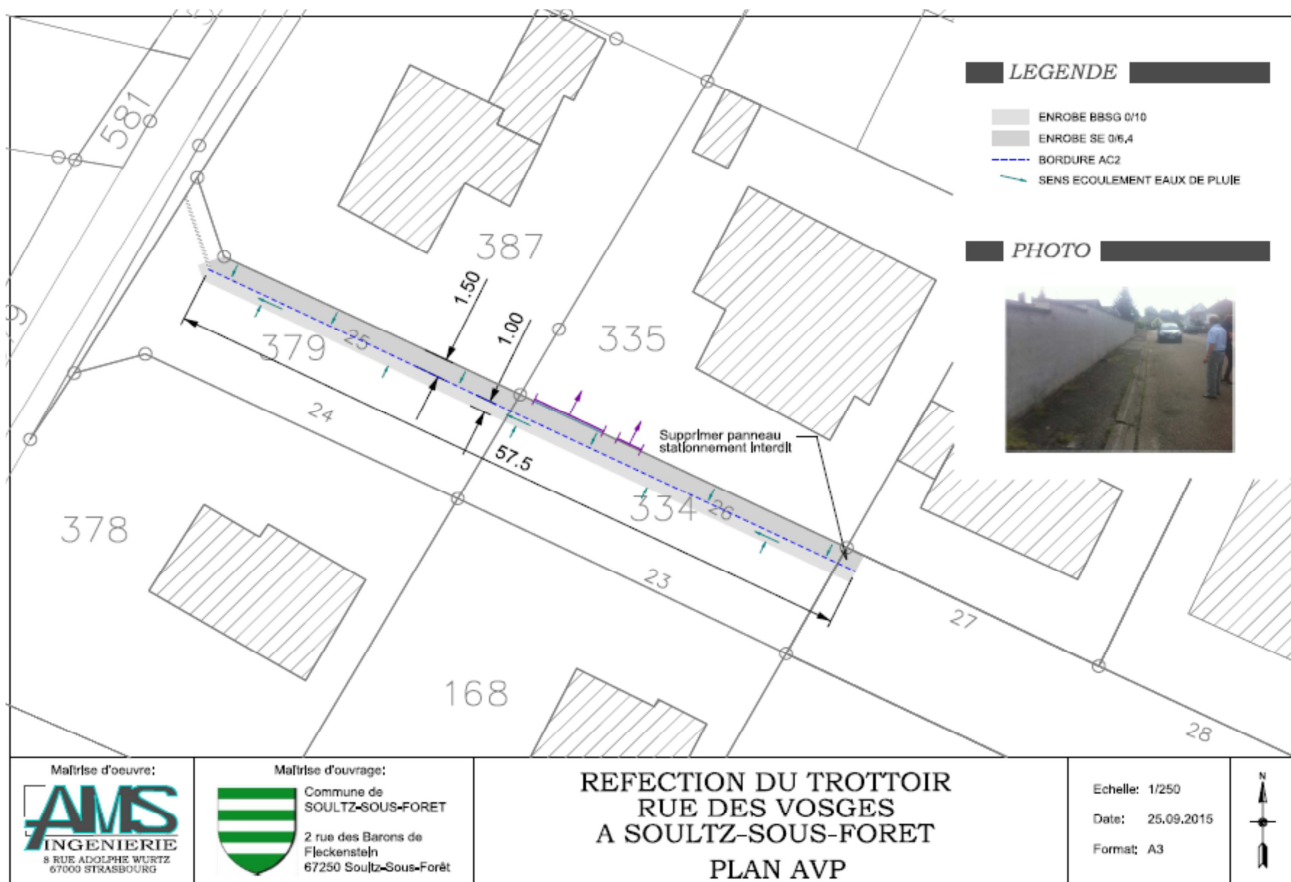
- **Aménagement autour de l'église catholique**



- Réfection du trottoir rue de Strasbourg



- Réfection du trottoir rue des Vosges



Le Maire rappelle également que la maîtrise d'œuvre a chiffré les travaux à 101 200 € HT (121 440 € TTC), pour une estimation globale de la maîtrise d'ouvrage de 91 500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'AVP présenté en prenant en compte les modifications proposées.

- **Interdiction de stationner rue des Barons de Fleckenstein**

Christian KLIPFEL interroge sur le pourquoi de l'interdiction de stationner rue des Barons de Fleckenstein. Le Maire répond qu'une place de stationnement de part et d'autre de la rue a été supprimée, conformément à la réglementation sur l'espace nécessaire autour des passages pour piétons. Il précise que ce passage pour piétons est utilisé intensément par les enfants à la sortie des écoles.

- **Aménagement de la rue de Seltz**

Eric HUBERT précise à l'assemblée qu'aucun emplacement de stationnement n'a été marqué devant sa propriété bien qu'il nécessite beaucoup de stationnement pour son activité. Il a actuellement trois emplacements privés et va en aménager trois autres dans sa propriété l'année prochaine.

Suite à cette intervention, le Maire demande au conseil municipal les observations à formuler quant à l'aménagement de la rue de Seltz. Il rappelle que cette rue est actuellement en phase d'observation.

Céline GEFFROY trouve que l'aspect esthétique de la rue de Pechelbronn est bien meilleur que celui de la rue de Seltz.

Pour Cathy WAGNER, il manque le marquage de la piste cyclable. Les véhicules stationnent toujours sur les trottoirs, après les plots du collège.

José POZUELO interroge sur une limitation de la rue à 30 km/h.

Pour Eric HUBERT, la circulation est bien ralentie.

En résumé, les améliorations suivantes ont été discutées :

1. Aller vers le système des flèches, comme dans la rue de Lobsann
2. Remplacer les plots par d'autres dispositifs
3. Mieux formaliser la piste cyclable
4. Les rangées de plots doubles n'ont pas de fonction particulière
5. Trouver des éléments pour une esthétique de cette rue.

Le conseil municipal décide de définir le trottoir avec une bande blanche rugueuse.

3. Ecole maternelle : présentation de l'APS

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté l'avant-projet sommaire de l'école maternelle au comité de pilotage. L'estimatif a été réalisé suite à différentes visites sur site et rencontre avec les équipes pédagogiques. L'avant-projet proposé est, à priori, en cohérence avec les attentes des utilisateurs, dans la mesure du possible et des capacités du bâtiment existant, mais également en accord avec les orientations du programme et celles qui avaient été envisagées lors des réunions d'audition et de négociation.

Les plans ont été dessinés au niveau PRO pour permettre une estimation au mètre pour l'ensemble des travaux et donc d'entrevoir peu de variation dans la suite des études hormis en cas de demandes supplémentaires du maître d'ouvrage.

L'estimatif s'élève à 650 159,51 € HT, à mettre en rapport avec le budget initial de 600 000 € HT, ce qui correspond à une augmentation du budget de 8,36%, hors options. Le point critique est le désamiantage du bâtiment qui avait été estimé à 30 000 € HT et qui serait plutôt de l'ordre de 73 000 € HT, soit un dépassement de 43 000 € HT. Le dépassement pour le reste des lots serait alors de l'ordre de 7 000 € HT.

Les travaux seront effectués en phase occupée avec démarrage des travaux pour la phase 1 en juillet/août 2016, la phase 2 débutant en juillet/août 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'APS présenté.

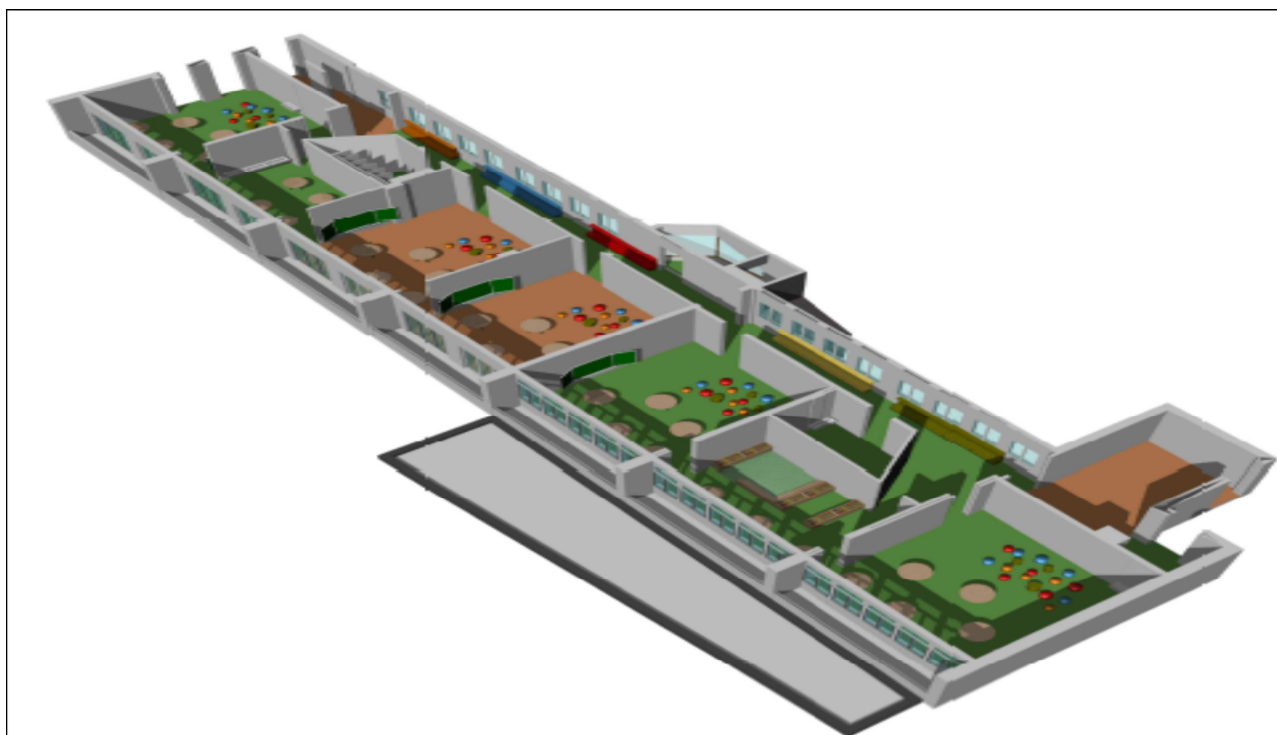
Les différentes propositions

- Vues axonométriques RDC et Etage – Passage de 1075 à 1010 m²

Rez-de-chaussée



Etage



- Vues côté cour et côté école élémentaire



- La cour



POINT 4 : ACCESSIBILITE (Ad'AP)

1. Approbation du plan d'investissement pluriannuel

La proposition du plan d'investissement pluriannuel sur 6 ans a été transmise en annexe à la convocation du conseil municipal. Alfred RINCKEL commente ce plan d'investissement :

Les travaux proposés

BÂTIMENTS	MONTANT HT	DESCRIPTIF TRAVAUX	PRIORITES
Pôle des services	1000 €	Mise en place contrastes visuels	1
Annexe mairie	2 600 €	Compléments escalier d'accès (rallonges mains courantes, BEV, nez de marches antidérapants, contrastes 1 ^{ère} et dernière contre-marches)	1
Eglise catholique	3 500 €	Rampe d'accès en dallage vers la porte latérale gauche	1
Eglise protestante	4 500 €	Compléments escalier porte principale Rampe d'accès à la porte latérale 1 stationnement handicapé	1
Presbytère protestant	1 000 €	Compléments pour escalier extérieur	1
Synagogue	1 600 €	Compléments pour escalier sur rue	1
Maison des associations	41 300 €	Rampe d'accès extérieur avant côté gauche (vers parc) Modification ancien centre médico-social Réaménagement des toilettes intégrant un WC adapté Compléments pour escaliers extérieurs Modification ouvertures des portes extérieures Implantation porte coupe-feu	5 + 6
	53 000 €	Implantation ascenseur desservant sous-sol, rdc, étage	
Ecole élémentaire	4 200 €	Mise en conformité des escaliers extérieurs et intérieurs Marquage de la place de stationnement PMR, signalisation verticale et horizontale Mise en place contrastes visuels Mise en place de lavabos accessibles aux PMR	1
Maison Muntz	0		
Local judo / danse	1 000 €	Compléments escaliers d'accès	1
Club house tennis	21 500 €	Aménagements extérieurs pour accéder aux portes d'entrées Implantation d'un bloc sanitaire adapté	2
Médiathèque	2 500 €	Compléments pour escalier d'accès Aménagements ouverture des portes de toilettes	1
La Saline	5 000 €	Compléments pour escalier intérieur Aménagements ouverture des portes de toilettes Mise en place contrastes visuels	1
Club house football	24 600 €	Remplacement des grilles extérieures Compléments escalier vers 1 ^{er} étage Réaménagement des toilettes	3 + 4
	60 000 €	Implantation d'un ascenseur extérieur	

Gymnase municipal	1 000 €	Mise en place d'un système d'ouverture rapide sur les portes des issues de secours	1
Cimetière	2 500 €	Remplacement des grilles d'évacuation des eaux pluviales	2
Mairie Hohwiller		PAS DE CHIFFRAGE	
Foyer paroissial Hohwiller	17 200 €	Réalisation d'une rampe d'accès Implantation d'un bloc sanitaire adapté	5 + 6
Eglise Hohwiller	3 000 €	Remplacement des mains courantes et mise en place de nez de marches sur les escaliers extérieurs	1
TOTAL	251 000 €		

Les priorités et le plan d'investissement

- **Les priorités**

Priorité 1 : Travaux en 2016 d'un montant prévisionnel de 30 900 €

Priorité 2 : Travaux en 2017 d'un montant prévisionnel de 24 000 €

Priorité 3 + 4 : Travaux en 2018 et 2019 d'un montant prévisionnel de 84 600 €

Priorité 5 + 6 : Travaux en 2020 et 2021 d'un montant prévisionnel de 111 500 €, mais une partie de la maison des associations sera intégrée en 2016, car des travaux d'accessibilité d'un montant de 50 000 € sont inscrits au contrat de territoire de l'Outre-Forêt.

- **Le plan d'investissement**

Investissements 2016 : 80 900 €

Investissements 2017 : 24 000 €

Investissements 2018 + 2019 : 84 600 €

Investissements 2020 + 2021 : 61 500 €

Pour José POZUELO il faudrait privilégier les activités culturelles par rapport aux activités sportives. Le Maire précise que ce sont bien les activités culturelles qui sont prioritaires vu qu'une partie des travaux d'accessibilité de la maison des associations est en priorité 1.

Le Maire fait également remarquer que les travaux d'accessibilité de la mairie de Hohwiller ne figurent pas dans ce plan d'investissement, une proposition sera soumise au conseil municipal en janvier 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan d'investissement pluriannuel pour l'accessibilité (Ad'AP).

POINT 5 : URBANISME

1. Cession du terrain communal rue de la Bergerie

La commune est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section 05 n° 62 lieudit « rue de la Bergerie » d'une contenance de 33,33 ares. Ce terrain était initialement destiné à la construction d'un hôtel-restaurant. Il a été préempté par la commune et acquis pour un montant de 155 000 € (4 700 €/are) alors que l'estimation des Domaines de l'époque était de 305 000 € (9 200 €/are).

Sur ce terrain figure un emplacement réservé pour une piste cyclable (le long du Seltzbach). Il est également inondable en partie basse et il reste environ 10 ares qui ne sont pas inondables.

Les professions de santé seraient intéressées par l'acquisition d'une partie de terrain pour y édifier une maison de la santé.

Dominique STOHR propose de scinder le terrain en 2 et le lotir si nécessaire.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente du terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la vente du terrain. Il autorise le Maire à engager les négociations avec les futurs acquéreurs. Si ces derniers ne souhaitent pas l'acquisition de l'ensemble du terrain, il est également favorable à partager ce terrain en 2 parcelles et de le lotir si nécessaire.

2. Acquisition de terrains rue de Seltz

Les copropriétaires des terrains cadastrés section 10 n° 50, 51 et 56 lieudit « Breitmattfeld » de contenances respectives 12,46 ares, 18,87 ares et 17,45 ares ont proposé à la commune l'achat de ces biens. Ces terrains sont situés en zone 1AUE du PLU, ce qui signifie qu'elle est destinée à accueillir principalement des équipements sportifs et de loisirs ainsi que les installations et les activités qui sont compatibles avec la vocation de la zone.

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces terrains pour constituer une réserve foncière.

Lucienne HAAS ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Alfred RINCKEL) décide l'achat des parcelles concernées et charge le Maire de mener les discussions avec les copropriétaires.

POINT 6 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

1. Création des emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. La commune de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller est divisée en six districts, cinq pour Soultz-sous-Forêts et 1 district pour Hohwiller. Pour effectuer ce travail le recrutement de six agents recenseurs est nécessaire. Ces agents seront encadrés par le coordonnateur communal et son adjoint : Michèle CECCHINI et Cathy WAGNER.

Il communique au conseil municipal les noms des six personnes qui, pour le moment, se sont proposées pour effectuer ce recensement de la population

- Mireille BECK, Joël KLEIN, Véreine KLEIN, Claudine MISCHÉL et Anne-Gaëlle WAGNER pour Soultz-sous-Forêts
- Louise JAEGER pour Hohwiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer six emplois d'agents recenseurs.

2. Rémunération des agents recenseurs

La commune bénéficiera d'une dotation forfaitaire de l'Etat dont le montant n'a pas encore été communiqué. Chaque agent travaillant à son rythme et comme il est difficile d'évaluer les heures de travail de chacun, il est proposé de rémunérer les agents en fonction de la collecte à raison de 1,70 €/bulletin individuel et 1,10 €/ feuille de logement. Lors des recensements précédents, il avait été procédé de la même façon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les rémunérations des agents recenseurs comme suit :

- 1,70 € / habitant
- 1,10 € / logement.

POINT 7 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Services techniques : heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de trois heures de dimanches et jours fériés à Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG pour leur intervention lors de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 2015.

2. Entretien professionnel

Fin 2015 chaque collectivité ou établissement public devra mettre en place des entretiens professionnels pour apprécier la valeur professionnelle de ses agents en lieu et place de la notation. Seuls les agents titulaires de la FPT sont concernés par l'entretien professionnel.

L'entretien professionnel doit être mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent à évaluer. Le supérieur hiérarchique est celui qui organise et contrôle le travail d'un agent. La notion de supérieur hiérarchique direct se définit essentiellement par un lien fonctionnel entre l'évaluateur et le fonctionnaire évalué, elle est indépendante de l'appartenance à un cadre d'emplois ou à un grade.

Pour la mise en place de l'entretien professionnel, il faut :

- une délibération de l'organe délibérant fixant les critères d'appréciation de la valeur professionnelle après avis du comité technique
- l'élaboration des fiches de poste des agents
- la réalisation d'un organigramme qui permettra de déterminer le supérieur hiérarchique de chaque agent
- la préparation d'un support pour le compte rendu de l'entretien professionnel.

Le Maire communique les critères proposés pour l'évaluation et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'instaurer l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires en lieu et place de la notation
- fixe les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée :
 - les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs (ce critère ne sera pas pris en compte pour 2015 vu que les objectifs n'étaient pas fixés pour l'année)
 - les compétences professionnelles et techniques
 - les qualités relationnelles
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Contribution au SICTEU

Le Maire informe le conseil municipal que la commune paye chaque année une contribution eaux pluviales au SICTEU, répartie en 2 versements : le solde de l'année précédente (calculé sur les dépenses du compte administratif) et un acompte calculé sur le budget primitif.

La contribution représente :

- 20 % des dépenses des chapitres 11 (charges à caractère général), 12 (charges de personnel), 14 (atténuation de produits), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles)

- 30 % des dépenses des chapitres 66 (charges financières) et 042 (dotations aux amortissements et provisions).

Il rappelle les contributions payées en 2013 et 2014 et le montant demandé en 2015 :

EXERCICES	SOLDE (n-1) TTC	ACOMPTE (N) TTC	TOTAL TTC
2013	44 447,52 € (chiffres CA)	44 292,95 € (chiffres BP)	88 740,47 €
2014	40 290,00 €	51 947,15 € (non encaissé par le SICTEU)	92 237,15 €
2015	45 921,98 €	81 882,45 €	127 804,43 €
2016	Solde 2015	75 % prévisions BP 2016	

Un montant de 100 000 € pour la contribution 2015 a été prévu au budget primitif 2015. Pour pouvoir procéder au paiement de la contribution, il faudra voter un crédit supplémentaire.

Suite aux explications fournies par Fabrice FISCHER, Président du SICTEU, le Maire propose au conseil municipal de discuter avec le SICTEU concernant la contribution 2015.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

2 Subvention exceptionnelle « Aïkido club Soultz Hohwiller »

Sacha SELIGMANN de Hohwiller, fondateur de l'association « Aïkido Club Soultz Hohwiller » informe de la création d'une nouvelle association dans la commune. Deux sections sont mises en place : une section enfant et une section adulte.

Il sollicite une subvention exceptionnelle pour permettre l'achat de matériels pédagogiques et le règlement de factures et frais de démarrage mais n'a joint aucun chiffrage à sa demande.

Dominique STOHR prendra contact avec l'association.

POINT 9 : BAUX RURAUX

Les baux ruraux ont été souscrits pour une durée de 9 ans, du 11 novembre 2006 au 10 novembre 2015. Tous les anciens locataires souhaitent renouveler leur bail. Une partie des terres louées sont situées dans le périmètre de la ZA autour de la géothermie.

Fabien ACKER précise qu'il faut un préavis de 18 mois pour la résiliation d'un bail à ferme. Conseil sera pris auprès de la Chambre d'Agriculture.

POINT 10 : MANIFESTATIONS AUTOUR DE NOEL

Noël 2015 en Outre-Forêt «Les Noël de Paix de 1945 aux années 50 », est le festival organisé par la communauté de communes de l'Outre-Forêt et quatre communes : Betschdorf, Hatten, Kuhlendorf et Soultz-sous-Forêts du 27 novembre au 20 décembre 2015. Une plaquette a été distribuée dans l'ensemble des foyers de la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

1. Manifestations à Soultz-sous-Forêts

DATE	LIEU	HORAIRE	MANIFESTATION
Vendredi 27.11.2015	Place du Gal de Gaulle	18h	Mise en lumière des illuminations de Noël Allumage de la 1 ^{ère} bougie de l'Avent avec les Cors des Vosges du Nord
	Eglise catholique	20h	Concert de l'ensemble vocal
Samedi 28.11.2015	La Saline	14h – 19h 20h	Ateliers chant choral « Chanter Noël » Projection « Enfin redde m'r nimm davun »
	La Saline	10h – 19h 17h	Ateliers chant choral « Chanter Noël » Concert « Chanter Noël »
Mardi 1^{er}.12.2015	Chemin du Froeschwillerbach	16h15	Accrochage du cadeau au sapin de l'Avent
	Parc Maison des associations	16h30	Lecture du 1 ^{er} chapitre de « Blanche-Neige et les sept nains »
Samedi 5.12.2015	Salle voûtée pôle services	15h - 18h30	Exposition de décorations de Noël d'après-guerre
	Annexe mairie	15h et 17h15	Ateliers bricolage pour enfants
	Chemin du Froeschwillerbach	16h	Accrochage du cadeau au sapin de l'Avent avec Saint Nicolas
	Parc Maison des associations	16h15	Lecture du 2 ^e chapitre de « Blanche-Neige et les sept nains »
	La Saline	17h 19h	Cinéma « Cendrillon » Cinéma « La Vie est belle »
	Place du Général de Gaulle	15h – 18h30	Marché de Noël
Dimanche 6.12.2015	Salle voûtée pôle services	14h – 19h	Exposition de décorations de Noël d'après-guerre
	Annexe mairie	14h30 et 16h30	Ateliers bricolage de Noël
	Eglise catholique	15h	Concert de l'école de musique
	La Saline	17h	Théâtre « Premier Noël libre ? libre ! »
	Place du Général de Gaulle	14h – 19h 18h30	Marché de Noël Allumage de la 2 ^e bougie de l'Avent avec l'école de musique de Soultz-sous-Forêts
Samedi 12.12.2015	Salle voûtée pôle services	15h – 18h30	Exposition de décorations de Noël d'après-guerre
	Médiathèque	15h	Conte pour enfants
	Chemin du Froeschwillerbach	16h	Accrochage du cadeau au sapin de l'Avent avec Christkindel et Hans Trapp
	Parc Maison des associations	16h15	Lecture du 3 ^e chapitre de « Blanche-Neige et les Sept Nains » par Chriskindel et Hans Trapp
	Annexe mairie	15h et 17h15	Ateliers bricolage pour enfants
	La Saline	17h 20h	Cinéma « Bambi » Cinéma « Honni soit qui mal y pense »
	Place du Général de gaulle	15h - 18h30	Marché de Noël
Dimanche 13.12.2015	Salle voûtée pôle services	14h – 19h	Exposition de décorations de Noël d'après-guerre
	Annexe mairie	14h30 et 16h30	Ateliers bricolage pour enfants
	Eglise protestante	15h	Concert de l'orchestre Roger Halm
	La Saline	17h	Théâtre « Premier Noël libre ? libre ! »
	Place du Général de Gaulle	14h – 19h 15h et 16h 18h30	Marché de Noël Danses de la Paix Allumage de la 3 ^e bougie de l'Avent avec Vocallys
Samedi 19.12.2015	Salle voûtée pôle services	15h – 18h30	Expositions de décorations de Noël d'après-guerre
	Médiathèque	15h	Conte pour enfants
	Chemin du Froeschwillerbach	16h	Accrochage du cadeau au sapin de l'Avent avec Weihnachtsmann

	Parc Maison des associations	16h15	Lecture du 4 ^e chapitre de « Blanche-Neige et les sept nains » par Weihnachtsmann
	La Saline La Saline	15h et 17h15 17h 20h 15h - 18h30	Ateliers pâtisserie Cinéma « Alice aux Pays des Merveilles » Cinéma « Noël Blanc » Expositions d'artistes et artisans
	Place du Général de Gaulle	15h – 18h30	Marché de Noël
Dimanche 20.12.2015	Salle voûtée pôle services	14h – 19 h	Expositions de décorations de Noël d'après-guerre
	La Saline	14h – 19h 13h 14h30 17h Dès 14h	Exposition d'artistes et artisans Cinéma « Dumbo » Cinéma « Fantasia » Cinéma « Blanche-Neige et les sept nains » Ateliers pâtisserie
	Eglise protestante	15h	Concert par la chorale du Geisberg
	Place du Général de Gaulle	14h – 19h 15h et 16h 18h30	Marché de Noël Danses de la Paix Allumage de la 4 ^e bougie de l'Avent avec Pêl Mël
Dimanche 3.01.2016	Eglise protestante	17h	Concert de Roland Engel

2. Fixation des tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des manifestations organisées dans le cadre du festival de Noël 2015 comme suit :

- **Ateliers « Chanter Noël »**
15 € pour les adultes - 10 € pour les jeunes de 15 à 18 ans
- **Théâtre « « Premier Noël libre ? libre ! » »**
4 € pour adultes et enfants de plus de 15 ans - gratuit pour les enfants de moins de 15 ans
- **Cinéma de Noël**
4 € pour adultes - 3 € pour enfants de moins de 15 ans

POINT 11 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- Le rapport annuel 2014 du service assainissement est consultable à la mairie de Soultz-sous-Forêts et va être transmis aux conseillers municipaux par courriel
- Les employés de l'Infra SNCF sollicitent l'attribution d'une place de stationnement attitrée sur le parking de la gare à Soultz-sous-Forêts
- L'A.M.R.O.F., par le biais de Denise KAYSER, responsable du festival autour du point de croix, remercie la commune pour la mise à disposition gratuite des structures accueillantes : Saline, verrière du pôle des services et salle voûtée, et du matériel. Elle espère pouvoir occuper les mêmes lieux l'an prochain lors du festival
- **Fonctionnement et fermeture des différentes structures**
MAIRIE : ouverte aux horaires habituels les lundis 21 et 28, mardis 22 et 29 et mercredis 23 et 30/12/2015.
Permanence les jeudis 24 et 31 décembre 2015 de 10h à 12h - Fermée le samedi 2 janvier 2016
MEDIATHEQUE : fermeture du jeudi 24 décembre 2015 au samedi 2 janvier 2016 inclus
SALINE : fermeture du lundi 21 décembre 2015 au samedi 2 janvier 2016 inclus.

2. Prochaines réunions et manifestations

• Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que « ... La jurisprudence a récemment souligné que la fonction d'assesseur, qui peut être confiée par le Maire à des membres du conseil municipal, compte parmi les fonctions qui leur sont confiées par la loi (décision n° 349511 du Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2012, commune de Dourdan. Les conseillers municipaux ne peuvent donc s'y soustraire sauf excuse valable ... si l'élu présente une excuse valable, il ne sera pas considéré comme ayant refusé d'exercer les fonctions » (art. L 2121-5 du CGCT)

- Samedi 5 décembre 2015 à partir de 15 heures : manifestations d'inauguration des Noëls de Paix de 1945 aux années 50 à Soultz-sous-Forêts
- Rappel : exposition avicole les 5 et 6 décembre 2015 avec inauguration le samedi 5 décembre 2015 à 19 heures
- Samedi 12 décembre 2015 à 17 heures : assemblée générale du Vélo-club d'Alsace au club-house du football
- Vendredi 18 décembre 2015 à 18h30 : passage du jury communal pour les illuminations
- mercredi 6 janvier 2016 à 20h15 : réunion du conseil municipal
- vendredi 8 janvier 2016 : vœux de la municipalité

3. Doléances

- Sylvie CULLMANN demande qui nettoiera la route en face du supermarché Leclerc après la taille des haies. Béatrice HOELTZEL répond qu'elle a pris contact avec les responsables des services techniques du Conseil Départemental qui assureront cette tâche.